

comme le vôtre, est l'avènement d'une société telle que proclamée par Jésus dans la Bonne Nouvelle - une société où le peuple peut jouir de l'espoir, de la dignité et de la communauté de vie.

- 4.9 Soyez bénis et encouragés par le Dieu des pauvres, dont vous nous aidez à entendre la voix. Que nous est-il demandé ? D'après Michée (6,8): "Rien d'autre que d'accomplir la justice, d'aider avec tendresse et de marcher humblement avec notre Dieu". Venceremos !

Dans l'amour du Christ qui crée la justice,

Octobre 1980

Vos soeurs et frères du Canada

* * * * *

LA CONFERENCE HAITIENNE DES RELIGIEUX

S'ADRESSE AU PEUPLE HAITIEN

A la suite des derniers événements de la vie nationale, Nous, Religieux et Religieuses d'Haïti, en accord avec Notre Saint Père le Pape Jean-Paul II qui élève chaque jour la voix pour le respect des droits de l'homme, des droits des pauvres, partout dans le monde, nous voulons une fois de plus élever notre propre voix pour le respect des droits de l'homme dans notre pays, le respect des droits de nos frères et soeurs bannis ou en prison. Si leurs agissements ont revêtu un caractère démoralisateur, subversif et clandestin, il serait conforme aux lois du pays qu'ils en soient objectivement accusés et que le droit de se défendre leur soit octroyé.

Le sens patriotique de ces citoyens, leur souci non équivoque du bien commun et de solidarité avec leurs frères démunis : petits besogneux, paysans désamparés, boat-people, les ont portés des fois à crier tout haut ce que la grande majorité dit tout bas.

Nous ne sommes pas un parti politique, nous n'avons aucune force, aucun pouvoir si ce n'est notre foi en Jésus-Christ, notre désir d'aimer efficacement tous nos frères et notre espérance en l'avenir d'une Haïti plus belle pour tous.

Sans vouloir nous immiscer dans les affaires de l'Etat, nous demandons aux autorités compétentes, en cette époque d'Avent et de Noël, temps d'espérance, de paix et d'amour, la reconsidération des cas de déportation et d'emprisonnement, à l'occasion des récentes "rafles policières". La sécurité des personnes concernées, la tranquillité de leur famille et la paix dans la cité ne pourront qu'en bénéficier.

Notre démarche de solidarité avec nos frères, s'inspire de notre désir d'actualiser la pensée du Pape Jean-Paul II qui déclarait récemment au Brésil: "Quand les droits fondamentaux de l'homme sont menacés, il faut crier. En vertu de l'annonce de l'Evangile, quand l'homme est méprisé dans son éminente dignité, quand on maintient ou prolonge son humiliation, l'Eglise dénonce ; cela fait partie de son service prophétique."

L'Eglise ne peut se taire lorsqu'il s'agit de rendre la vie plus humaine et de conscientiser la population, pour que tout l'acquis qui compose cette vie corresponde à une véritable dignité de l'homme."

4 décembre 1980

RELIGIEUX ET RELIGIEUSES D'HAÏTI.